

Élections ordinales : j - 100 !

Abderrahim DERRAJI - 2015-05-19 12:49:15 - Vu sur pharmacie.ma

L'Amical des Pharmaciens du Maroc a organisé la deuxième édition des ateliers printaniers le 16 mai 2015 à Rabat.

Lors de cette manifestation qui a eu pour thème : « La pharmacie d'officine entre choix et espérances », les pharmaciens ont pris part à des conférences de qualité qui leur ont permis de suivre l'évolution des différents chantiers de la profession. Le fonctionnement des instances ordinales et de la Commission Spéciale Provisoire (CSP) ont largement été évoqués durant cette rencontre. Deux pharmaciens d'officine membres de la CSP, M. Khalid ZOUINE et M. Abdelhafid OUALAALOU, ont fait part à l'auditoire des nombreuses difficultés qu'ils ont eu à surmonter pour continuer à assumer les prérogatives qui leur sont conférées par Loi n°115-13*. Ils ont également réitéré, sans équivoque, leur ferme volonté de se conformer à la dite loi, notamment en organisant les élections ordinales avant le 3 septembre prochain.

Par ailleurs, ces deux orateurs, favorables à la régionalisation, estiment que sa mise en place est chronophage et toute précipitation ne pourrait que compromettre une large concertation entre tous les pharmaciens, y compris les pharmaciens du secteur public qui peuvent, légitimement, prétendre à une représentativité au sein du conseil national de l'ordre. Faut-il rappeler que l'absence des conseils porte aujourd'hui préjudice aux pharmaciens et à tout le secteur du médicament. La dérégulation et les comportements anti déontologiques sont de plus en plus banalisés ce qui compliquera davantage le retour à la normale. Bien évidemment, toutes les composantes de la profession n'ont pas forcément la même vision et certains confrères estiment qu'il faut mettre en place la régionalisation avant d'organiser les élections, ce qui nous fait craindre un nouveau bras de fer.

Même si l'éventualité de voir tous les pharmaciens unis comme un seul homme relève de l'utopie - ce qui n'est pas propre aux pharmaciens, d'ailleurs -, on ose espérer tout au moins, que le sens de la responsabilité et l'instinct de survie finiront par nous mettre à l'abri de comportements déviants et destructeurs qui ne trouvent leur explication que dans la quête permanente du pouvoir et de ses privilèges!

(*) Loi n° 115-13 portant dissolution des conseils régionaux des pharmaciens d'officine du nord et du sud et instituant une commission spéciale provisoire BO : No 6266 – 21 chaabane 1435 (19-6-2014). [Lien Consulter Pharmanews 291 : lien](#)